

# La politique nucléaire européenne

L'accident du réacteur de Fukushima a été suivi d'un nouveau processus de réflexion en Europe sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. Pour la première fois un État industriel densément peuplé utilisant les technologies les plus avancées, a été victime d'un tel accident. Il s'est avéré que l'alimentation de secours tombe en panne du seul fait d'une perte de connexion au réseau, ce qui a pour conséquence inéluctable la fusion du cœur du réacteur. Comme le réseau électrique est la partie la plus vulnérable de l'alimentation en énergie, un accident semblable est tout à fait concevable également en Europe. C'est pourquoi l'Allemagne et la Suisse ont déjà tiré les conséquences et décidé de sortir du nucléaire; dans d'autres pays, par exemple en France, Fukushima a provoqué de vives discussions sur une éventuelle sortie du nucléaire.

Le Traité EURATOM, ayant institué en 1958 la Communauté européenne de l'énergie atomique, compte parmi les Traités fondateurs de l'actuelle Union européenne. Toutefois, si tous les autres Traités fondateurs ont entretemps expiré ou été intégrés à des Traités plus récents, le Traité EURATOM est resté en vigueur tel quel.

L'EURATOM a donc toujours pour objectif de développer l'énergie atomique en Europe, en premier lieu par des subventions à la recherche et par des crédits bon marché pour des opérateurs de centrales atomiques.

L'un des problèmes majeurs réside dans le fait que la politique du nucléaire échappe à tout contrôle démocratique, vu que dans l'EURATOM les seuls gouvernements prennent les décisions et ne peuvent être contrôlés ni par les parlements ni par l'opinion publique. Ceci va jusqu'au refus récent de l'Union européenne d'autoriser une Initiative citoyenne européenne pour une Europe sans énergie nucléaire, ce refus ayant été motivé par l'argument que quelques-uns des articles proposés concernent le Traité EURATOM et ne relèvent donc pas de la compétence de la Commission européenne. Étant donné que le Traité EURATOM n'est pas lié au Traité de Lisbonne, le nouvel instrument que ce dernier stipule, à savoir l'Initiative citoyenne européenne, ne peut être appliqué au Traité EURATOM.

Des modifications de la politique nucléaire européenne ne sont actuellement possibles que via l'EURATOM, où seulement les gouvernements des pays membres prennent les décisions. Une vaste campagne d'informations doit donc démarrer au niveau des pays membres, afin de convaincre les citoyens – et finalement les gouvernements – que l'EURATOM doit être abrogé et la politique nucléaire européenne placée sous contrôle démocratique.

## Quelle est la part de l'énergie nucléaire dans la production de courant dans l'Union européenne?

→ Actuellement elle est d'à peu près 28%.

À l'heure actuelle 135 réacteurs fonctionnent dans 14 pays membres de l'Union; ils couvrent à peu près 28% de la production électrique. Si quelques pays ont déjà décidé de sortir du nucléaire (la Belgique et l'Allemagne), d'autres qui n'opèrent pas encore de centrales nucléaires – la Pologne et la Lituanie – ont déclaré vouloir dans le futur miser sur le nucléaire. 10 des 14 pays opérant des centrales nucléaires souhaitent en construire aussi dans le futur ou remplacer des installations existantes par de nouvelles.

## Quel est le potentiel de danger des centrales nucléaires en Europe?

→ En cas d'accident majeur en Europe une surface de 3 000 km<sup>2</sup> devrait être évacuée en peu de temps; cette surface resterait inutilisable pendant des milliers d'années.

Toutes les centrales nucléaires en Europe se trouvent dans des régions densément peuplées. Il est difficile de prédire combien de personnes seraient directement affectées par un accident majeur dans une telle centrale. Il est cependant certain que chaque fois une surface d'environ 3 000 kilomètres carrés devrait être évacuée, restant inutilisable pendant 100 000 ans. Les conséquences économiques directes sont donc inimaginables. S'il est vrai qu'on ne peut pas traduire en chiffres la santé et la vie de personnes, les coûts des plus graves accidents du passé peuvent néanmoins servir de référence quant au haut risque que doit accepter l'Europe:

Le premier accident grave à Three Mile Island (USA) avec fusion du noyau, atteignant la valeur 5 dans l'échelle INES à sept degrés, a causé des dégâts s'élevant à 1 milliard de dollars des États-Unis. L'accident de Tchernobyl est estimé à 15 milliards de dollars, le coût effectif des 30 années consécutives à l'accident pourrait se situer autour de 235 milliards d'euros pour l'Ukraine et à 201 milliards d'euros pour Belarus. D'ores et déjà les dégâts directs totaux et les coûts des séquelles de l'accident de Fukushima sont estimés à plus de 300 milliards de dollars US.

### Est-ce que les règlements relatifs à la sûreté des centrales nucléaires en Europe sont suffisants?

→ Non, parce qu'il n'y a pas de centrale nucléaire sûre et que les rares règlements sont dominés par les intérêts des pays opérateurs de centrales nucléaires.

Comme tous les règlements relatifs au nucléaire, la sûreté des centrales est elle-aussi régie par l'EURATOM. La Directive pour la sûreté nucléaire 2009/71 et la Directive sur la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs 2011/70/Euratom ont été élaborées ces dernières années. La Directive sur la sûreté nucléaire n'apporte aucun progrès quant aux contenus ni des améliorations des normes de sûreté, les standards de la CSN (Convention sur la sûreté nucléaire) et d'autres recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie Nucléaire – IAEA n'étant aucunement dépassés. L'intention principale est d'obliger les États membres à instaurer au plan national des services de régulation indépendants et à organiser leur coopération à l'échelle européenne dans le cadre du groupe « European Nuclear Safety Regulators Group » (ENSREG).

La Directive sur la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs précise d'une part que chacun des États membres de l'Union est responsable lui-même de ses déchets nucléaires. D'autre part elle permet d'exporter des déchets radioactifs vers des pays tiers. Reste le problème de savoir comment la sûreté du stockage de déchets nucléaires peut être garantie dans des pays tiers. La méthode et la sûreté des programmes nationaux ainsi que la garantie de la sûreté du stockage définitif ne sont nullement réglementées. À présent aucun dépôt direct de déchets nucléaires n'existe dans le monde. En 2009 un documentaire d'ARTE a ré-

véélé comment par exemple en Sibérie des déchets radioactifs sont stockés à ciel ouvert, mettant ainsi en danger les populations résidentes.



### Est-ce qu'il y a des sites de dépôt direct sûrs pour les déchets nucléaires en Europe?

→ En l'état actuel des connaissances, il n'y a pas de dépôt final tout à fait sûr pour des déchets radioactifs.

Les déchets radioactifs devraient être stockés pendant à peu près 100 000 ans, pour que la radioactivité baisse à un niveau à peu près inoffensif. Pour aucun dépôt du monde on ne peut exclure, sur une période aussi longue, la corrosion des conteneurs ou l'irruption d'eau, suivie d'une contamination de la nappe phréatique de régions entières. Les experts sont unanimes pour dire qu'il n'y a aucune aire de stockage où l'on puisse définitivement déposer les déchets sans se faire de soucis. En tout cas les déchets devraient être déposés de manière contrôlée, de sorte qu'ils puissent couramment être observés et en cas de besoin être transférés vers un autre site. Les dépôts finaux accessibles sont un problème de plus, étant donné qu'un usage abusif des déchets pourrait ainsi être fait à des fins criminelles, terroristes ou guerrières (bombes dites « sales »).

### Est-ce que le nucléaire est une technologie de transition vers une production d'énergie neutre en CO<sub>2</sub> ?

→ Non, nous disposons déjà de technologies efficaces pour une production d'énergie neutre en CO<sub>2</sub> qui, en termes de durabilité et de risques, ne comportent pas les inconvénients de l'énergie nucléaire.

Bien des partisans du nucléaire prétendent que l'énergie nucléaire ne dégage pas de gaz à effet de serre et qu'elle est donc une production énergétique « respectueuse du climat ». Afin d'atteindre les objectifs européens pour arrêter le changement climatique (l'objectif 20-20-20 : moins 20 % de consommation d'énergie, moins 20 % d'émissions, plus 20 % d'efficacité énergétique d'ici 2020), l'énergie nucléaire devrait être comprise dans ces objectifs.

Cette argumentation un brin hypocrite peut facilement être infirmée. Pour atteindre les objectifs climatiques, la société doit investir. Elle a le choix entre, d'une part, des technologies durables, par exemple la production à base d'énergies renouvelables et soucieuse d'efficacité énergétique, ou, d'autre part, des technologies comme l'énergie atomique, impliquant aussi le proche épuisement des réserves d'uranium et des risques supplémentaires inhérents à chaque investissement – risque de sûreté ou dépôts de déchets nucléaires. Les apports de capitaux et les coûts de la production d'énergies renouvelables sont maîtrisables (installations, réseaux de transports, stockage, énergies d'équilibrage et commande), ceux des centrales nucléaires à peine calculables, vu les coûts subséquents (dépôt des déchets nucléaires, coûts d'accidents). De nombreuses petites installations de production d'énergies renouvelables sont construites plus rapidement que les grandes centrales nucléaires fort complexes – il n'y a donc aucune raison de miser sur la technologie nucléaire dangereuse et non durable.

### L'approvisionnement énergétique de l'Europe est-il possible sans l'énergie nucléaire ?

→ Oui, mais il faudrait du courage et de la clairvoyance côté politique, ainsi que la prise en compte de l'intérêt commun.

Premièrement il faut constater que la production du courant dans des centrales nucléaires a elle aussi des limites. Les centrales nucléaires ont besoin de grandes quantités d'eau aux fins de refroidissement, raison pour laquelle ces centra-



les sont en règle générale situées sur de grands fleuves. En cas de vagues de chaleur ou de gel il est impossible de prélever de l'eau des rivières, ce qui fait que les centrales doivent être mises hors circuit.

Une sortie progressive de l'énergie nucléaire est bien entendu possible, dès que prendra effet la mise en œuvre de la Stratégie pour l'utilisation efficace des ressources et dès que des investissements seront concentrés sur le développement des énergies renouvelables. Ceci impose des améliorations dans le domaine des aides aux énergies régénératives en Europe et leur coordination, une politique d'aide durable en faveur de la réhabilitation énergétique de bâtiments et des investissements de taille dans le domaine de l'efficacité énergétique.

L'approvisionnement en courant écologique n'est cependant concevable qu'à condition d'une intégration des réseaux au plan européen et de l'extension des réseaux. Afin de garantir notre approvisionnement en énergie, nous avons besoin du courant solaire d'Espagne et de Grèce, de l'énergie éolienne de la Mer du Nord et de la Mer Baltique, ainsi que de l'accès aux centrales de pompage et de turbinage dans les Alpes et en Europe du Nord, étant donné que la production par nature fluctuante des énergies renouvelables doit être stockée pour être adaptée aux besoins momentanés. Comme les actuelles capacités de stockage sont fort limitées, nous avons

aussi besoin de renforcer les investissements dans des installations produisant le méthane synthétique à base d'énergies renouvelables, susceptible d'être injecté au réseau gazier existant et par la suite d'être utilisé aux fins de production d'électricité et de chaleur ou pour la mobilité.

### Est-ce que le courant de centrales nucléaires est effectivement meilleur marché que celui d'autres centrales ?

→ Si l'on applique un calcul équitable des coûts, internalisant les coûts de l'assurance contre les risques, les frais d'un démontage subséquent et le coût du dépôt des déchets radioactifs, les centrales nucléaires ne peuvent plus être présentées comme étant rentables.

Les opérateurs des centrales nucléaires peuvent proposer le courant à un prix relativement bas : un kilowattheure de courant nucléaire coûte à peu près 2 centimes d'euros ; la même quantité de courant d'une centrale à charbon coûte à peu près le double, celle de centrales à turbines à gaz le quadruple.

Ceci n'est possible que parce que certains coûts ne sont pas intégralement pris en compte dans les calculs. Par exemple, les opérateurs de centrales nucléaires doivent s'assurer contre le risque d'accident. Une étude de l'Institut pour l'énergie à l'Université Johannes Kepler à Linz (Autriche), entreprise en 2011, a montré que les centrales sont chroniquement sous-assurées. Si les primes d'assurance étaient adaptées au risque, aucune centrale nucléaire ne pourrait être opérée de manière rentable, parce que le prix du courant nucléaire devrait passer des actuels 2 centimes/kWh à jusqu'à 2,36 euros/kWh. Et ces chiffres ne comprennent ni les frais d'un démontage, de près d'un milliard d'euros par centrale, ni ceux d'un éventuel dépôt direct (15–35 milliards d'euros).

Les aides à la construction et à l'extension de centrales nucléaires via des crédits à faible taux d'intérêts qui peuvent être alloués directement, sur la base d'une décision dans le cadre de l'EURATOM, sont elles aussi loin d'être transparentes.

Ce qu'il en est de la rentabilité des centrales nucléaires peut aussi se lire dans l'initiative politique de la Grande Bretagne, de la France, de la Tchéquie et de la Pologne, visant à demander pour le cas d'une nouvelle fiscalité en matière

d'énergie, basée sur les émissions de CO<sub>2</sub>, que les centrales nucléaires puissent bénéficier des mêmes exceptions que les énergies renouvelables. Ces derniers mois s'est aussi engagée une discussion sur les marchés dits « de capacités » ; dans ce contexte des centrales pourront dans le futur non seulement toucher des revenus de la vente de courant (prix de l'énergie), mais aussi de la mise à disposition éventuelle de la centrale en cas de pénurie de courant (par exemple lors de conditions de vent imprévues pouvant entraîner la défaillance de l'énergie éolienne). Ce prix dit de capacité ou de performance serait à payer par tous les clients tarifaires.

### Quelle est l'influence de l'Union européenne sur la politique nucléaire des États membres ?

→ Actuellement elle est nulle, étant donné que la politique nucléaire a été transférée à cent pourcent vers l'EURATOM où seulement les États membres prennent les décisions.

Par le Traité de Lisbonne (2009) deux des trois Traités fondateurs initiaux de la Communauté européenne ont été intégrés dans le nouveau droit communautaire. Uniquement le Traité d'EURATOM, à l'origine l'un des trois Traités fondateurs de l'année 1958, est resté en vigueur. C'est ainsi que les États membres de l'UE ont privé délibérément l'Union de toute compétence en matière d'énergie nucléaire (recherche, sûreté et financement), l'EURATOM restant seul compétent en la matière. L'Union européenne ne peut adopter aucun règlement susceptible de relever de la responsabilité de l'EURATOM – par exemple en matière d'environnement. Ceci est aussi la raison pour laquelle la Commission européenne, en application du Traité de Lisbonne, a refusé en mai 2012 l'enregistrement d'une Initiative citoyenne européenne (ICE) relative à une Europe sans nucléaire, étant donné que les ICE ne peuvent porter que sur des thèmes relevant de la compétence de la Commission. D'après les interprétations les plus récentes, le Traité EURATOM comme droit primaire de l'Union n'en fait pas partie et ne peut être amendé qu'avec l'accord de toutes les parties contractantes, c'est-à-dire de tous les pays membres de l'Union européenne.

## Qui d'autre travaille sur le thème du nucléaire en Europe ?

La politique énergétique et nucléaire est au cœur de l'intérêt des bureaux berlinois et bruxellois de la Fondation Heinrich Böll. On s'y attache en premier lieu à l'élaboration d'études et à la publication d'articles sur des sujets d'actualité ainsi qu'à l'organisation de discussions sur le sujet.

- Lien vers la page Énergie : [www.boell.eu/web/288.html](http://www.boell.eu/web/288.html) (en allemand et anglais)
- Lien vers la publication : « Les mythes de l'énergie nucléaire – Le miroir aux alouettes » : [www.boell.eu/web/288-663.html](http://www.boell.eu/web/288-663.html)

Les Amis de la Terre Europe, en collaboration avec leur organisation membre autrichienne Global2000, ont lancé une Initiative citoyenne européenne pour une Europe sans nucléaire. Une première proposition n'a pas été admise, mais, après avoir apporté des modifications mineures – les initiateurs essayeront de nouveau de faire enregistrer leur proposition.

- Infos et soutien : [www.my-voice.eu](http://www.my-voice.eu)
- Lien sur le nucléaire en Europe : [www.global2000.at/site/de/wissen/atom/atomeuropa](http://www.global2000.at/site/de/wissen/atom/atomeuropa) (en allemand et anglais).

L'Unité européenne de Greenpeace travaille d'une manière générale sur le thème de l'énergie et défend la sortie du nucléaire en Europe et la vérité des coûts ainsi que et la prise en charge par les opérateurs de centrales nucléaires. L'année dernière les activités ont surtout porté sur le suivi de la catastrophe de Fukushima et des réactions par rapport à cet accident.

- Publications sur l'énergie nucléaire : [www.greenpeace.org/international/en/System-templates/Search-results/?tab=4&sort=easysearch\\_startpublishshort1&all=nuclear](http://www.greenpeace.org/international/en/System-templates/Search-results/?tab=4&sort=easysearch_startpublishshort1&all=nuclear) (en anglais)

Le CEE Bankwatch Network lutte contre les investissements non durables de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et des Fonds structurels et de cohésion de l'UE. En matière d'énergie atomique on s'engage actuellement contre un crédit à l'Ukraine :

- <http://bankwatch.org/our-work/projects/nuclear-power-plant-safety-upgrades-ukraine> (en anglais)

## Pourquoi les Amis de la Nature demandent-ils la dissolution de l'EURATOM ?

→ Parce que seulement un contrôle démocratique européen permet de mettre en œuvre la sortie de la politique nucléaire en Europe.

Comme les États membres de l'Union européenne ont transféré à l'EURATOM toutes les matières relatives à l'énergie nucléaire, importantes pour l'environnement et la santé, celles-ci échappent à tout contrôle démocratique.

Baucoup de documents, par exemple les avis de la Commission européenne d'après l'article 41 CEEA relatif à la sûreté de projets d'investissement dans le domaine nucléaire, ne sont pas publics ou seulement accessibles en partie, à travers des procédures fastidieuses. Les documents communiqués à la Commission européenne par un exploitant dans le cadre de projets d'investissements, ne sont pas du tout divulgués. L'EURATOM ne se considère pas comme engagée à mettre en œuvre la Convention d'Aarhus, c'est-à-dire à garantir l'accès à l'information, le droit de la participation du public aux processus décisionnels et l'accès à la justice en matière d'environnement.

L'EURATOM est un reliquat des années 1950 éprises de technologie, qui n'est pas du tout à la hauteur d'une politique moderne et démocratique, garantie, entre autres, par un contrôle parlementaire permanent. L'EURATOM doit donc être dissout et la politique nucléaire de l'UE être intégrée aux politiques communautaires de l'UE – d'où une chance de voir émerger une politique énergétique coordonnée neutre en CO<sub>2</sub>.

### Mention légale

Publié par : Internationale des Amis de la Nature – respect, Diefenbachgasse 36, A-1150 Vienne, Tél. : +43 1 8923877, E-Mail : [office@nf-int.org](mailto:office@nf-int.org), [www.nf-int.org](http://www.nf-int.org); Texte : Manfred Pils, Magdalena Wagner; Collaboration : Christian Baumgartner. Fotos: Fotolia.com (Josef Mülle, williem, McKay. Lay-out: Hilde Matouschek, officina.

1. Edition, August 2012